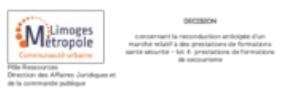


Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



N° 27843

### LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 132-2 et L. 132-10 ;  
Vu la délibération n°12 du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;  
Vu la délibération n° 43 du conseil communautaire en date du 14 décembre 2022 relative à la qualification 2023 des agents ;  
Vu l'article 2 de l'acte d'engagement du marché n° 2023-FORMAS-02 relatif le 18 octobre 2023, à la Procédure Choisir de la Haute-Vienne, voir le Plan des Lignes – 8210) Site notamment les prestations de formations de secourisme, santé, sécurité, notamment avec un montant maximum annuel de 2 000 euros HT ;  
Vu l'acte d'engagement (A.E.) du marché concerné et notamment son article 5 relatif à la durée de l'accord-cadre ;  
Vu la décision de reconduction anticipée n° 20254 relative le 5 mars 2025 pour la troisième année du marché ;

CONSIDÉRANT que les besoins en formations secourisme, en constante augmentation, ont permis que l'accord en cours des communes adhérentes à elles antérieurement, une commune ayant conduit à l'absence du montant maximum du marché avant la fin de ladite année ;  
CONSIDÉRANT que en vertu de l'article 5.2 « Reconduction » de l'A.E., le Président adjointe au chef, par décision anticipée, reconduira le marché par anticipation en cas d'absence du montant maximum avant la fin de l'année en cours ;

### DÉCIDE

L'accord-cadre n°2023-FORMAS-02 relatif à des « prestations de formations de secourisme » est reconduite par anticipation.  
En conséquence, le 01<sup>er</sup> année définitive des modifications de la présente décision : Commission Procédure Choisir de la Haute-Vienne relative du marché.

Fait à Limoges,

Arnaud Magoni, Maire de Limoges


Sylvain ROCHE S.P.O.  
Signé en présence de : 1303/20256



## DÉCISION

# Décision concernant la reconduction anticipée d'un marché relatif à des prestations de formations santé sécurité – lot 4 : prestations de formations de secourisme

1 DOCUMENT - Publié le 12 Février 2026

 27843.pdf  
(.pdf, 246,6 Ko)

 TÉLÉCHARGER